



Doc. 15620
13 octobre 2022

L'avenir du travail passe par le réexamen des droits du travail

Amendement¹ n° 3

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans l'amendement 3, supprimer les mots suivants:

«qui garantissent la livraison le lendemain de la commande, pour aider les entreprises locales dont des profits vont aux autorités locales, qui peuvent ainsi financer des services publics et réduire les impôts locaux».

1. 2022 - Quatrième partie de session

